



NOTE DE POSITION POUR LA CONFERENCE DES PARTIES SUR LE CLIMAT  
(COP26) Glasgow, novembre 2021

**La femme, un acteur indispensable dans la lutte  
contre les changements climatiques**



Mafalda Duarte, responsable des [Fonds d'investissement climatiques](#), a lancé un appel en déclarant :

**« La voix des femmes est indispensable à la planification et à l'exécution des programmes, du niveau local qu'au niveau national. Nous devons veiller à ce que les femmes disposent des compétences, des outils et des moyens financiers qui leur sont nécessaires pour faire face aux défis des changements climatiques ».**

**Et pour nous, Femmes d'Afrique Centrale, réunies au sein du Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable « REFADD » ;**

**Réseau spécialisé de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), en matière de Genre et d'autonomisation des femmes dans la gestion durable des ressources naturelles ;**

**Réseau actif dans les dix pays (Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RD Congo, Rwanda, Sao Tomé & Principe, Tchad) de l'espace de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) à travers ses antennes nationales ;**

**Réuni à Brazzaville en République du Congo, du 21 au 25 Juin 2021, dans le cadre de l'atelier sous régional de planification et de concertation du REFADD sur la mise en œuvre de son cadre d'action stratégique, a, en marge de cet atelier, lancé un appel à la communauté internationale en tenant compte des considérations suivantes :**

***Considérant :***

- ✚ Le Programme de travail de Lima relatif au genre, et ses ateliers pendant les intersessions, permettant d'examiner l'intégration du genre dans les différentes entités de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques -CCNUCC-, (finance, technologie, mécanismes d'atténuation et d'adaptation, Fonds Vert...) et d'autres instances et mécanismes, (Fonds Mondial pour l'Environnement, Plans nationaux d'adaptation, réunions d'experts techniques etc...) ;
- ✚ L'accord international sur le climat (Accord Climat de Paris), adopté en décembre 2015 par 185 Parties parmi lesquelles plusieurs pays membres de la COMIFAC, et qui fixe comme objectif une limitation du réchauffement mondial entre 1,5 °C et 2 °C d'ici 2100 ;
- ✚ L'Action de Marrakech en faveur du Genre et du Climat, et les Recommandations de la Décision N° 21/CP 22 sur le Genre et les Changements Climatiques, à sa 9<sup>e</sup> séance plénière du 17 novembre 2016 ;
- ✚ Les effets néfastes des changements climatiques dont les impacts spécifiques sur les activités des femmes en général, et les femmes rurales d'Afrique Centrale en particulier, aggravent leur vulnérabilité et leur précarité, les plaçant ainsi au premier rang des principales victimes de ce fléau mondial ;
- ✚ Le rôle déterminant et incontournable des femmes dans la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, la conservation de la biodiversité et la gestion durable de l'environnement ;

***Le Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD) recommande :***

1. Que les actions à entreprendre dans le cadre des Contributions Déterminées au niveau National, (CDN) y compris celles relatives à l'égalité genre dans le cadre de l'atteinte de l'objectif ultime de

la Convention, notamment l'atténuation et l'adaptation aux Changements Climatiques, soient simplifiées et compréhensibles pour toutes les couches de la population ;

2. De rendre active et effective la participation des femmes à l'opérationnalisation des CDN, et de considérer l'adaptation comme une priorité pour équilibrer la participation des femmes de l'Afrique Centrale à l'effort global de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, car elles en constituent les principales victimes ;
3. De mettre en place un système d'information transparent, compréhensible et adapté aux différentes parties prenantes, parmi lesquelles les femmes, sur les acquis en matière d'adaptation et d'atténuation, au profit de la mise en œuvre des CDN au sein et en dehors de la zone COMIFAC ;
4. D'encourager les pays à promouvoir une agriculture résiliente, de plus en plus intelligente, et sensible au genre, au profit des populations à la base, et de promouvoir l'accroissement des activités et des emplois non agricoles y compris l'entrepreneuriat féminin dans le cadre de l'économie verte, la sécurité alimentaire, ainsi que pour la création et l'augmentation des revenus des femmes ;
5. Mettre un accent particulier sur la question de résilience aux changements climatiques pour prendre en ligne de compte les spécificités liées aux femmes à travers le renforcement de leurs capacités en matière de gouvernance climatique ;
6. Emmener les populations en général et les populations féminines rurales en particulier, à réduire la pression sur les forêts, à travers la mise à leur disposition des alternatives fiables, qui les détournent de l'utilisation du bois de chauffe comme source d'énergie ;
7. D'assurer la participation active et effective des femmes d'Afrique Centrale dans tous les processus de négociation sur le climat et autres initiatives liées à la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, au niveau national, sous régional, régional et international ;
8. De proposer que le Fonds vert pour le climat, les cinq autres principaux fonds multilatéraux contre les changements climatiques, ainsi que l'ensemble des mécanismes habituels de financement bi et multilatéraux, dédiés aux projets, puissent prévoir des canaux flexibles d'accès effectif aux financements des femmes et des jeunes filles, y compris les femmes autochtones, principales victimes des effets néfastes des changements climatiques.

Fait à Brazzaville, le 25 juin 2021

Les participants